

Décision

Générale

colonial

Décision n° 432 ordonnant le transfert à Tadjoura des internes du centre d'Obock.

n° 432

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date de publication
26 juin 1941

Date du numéro
30 juin 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 24 juin 1941 transférant le centre d'internement d'Obock à Tadjoura.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est ordonné le transfert à Tadjoura des internés du centre d'Obock. Art. 2. — Le commandant du cercle de Tadjoura est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.